

## **DECISION COMMUNAUTAIRE 2026\_024**

### **Objet : Mise à disposition de locaux pour le Relais Petite Enfance - EHPAD Le Clos des tilleuls HAZEBROUCK**

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre en matière d'action sociale d'intérêt communautaire, notamment pour le Relais Petite enfance ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant transformation de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en Communauté d'agglomération, dénommée Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant la volonté d'étendre le service sur l'ensemble du territoire, par la création de permanences d'accueil et d'ateliers sur le secteur non couvert ;

### **DECIDE**

**Article 1 :** De conclure avec l'EHPAD le Clos des Tilleuls à Hazebrouck, une convention portant sur la mise à disposition pour le Relais Petite enfance, d'un local et de sanitaires pour les activités d'éveil et pour les permanences.

**Article 2 :** Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

**Article 3 :** La convention est conclue pour une durée d'un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Elle pourra être reconduite de façon tacite pour la même durée.

La convention définit les engagements réciproques des parties dans le cadre de la mise à disposition de locaux.

**Article 4 :** Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Fait à Hazebrouck, le 03 février 2026.**

**Par délégation,  
La Vice-Présidente en charge du Parcours de  
vie et de l'habitant, de l'action sociale, de la  
jeunesse et la santé**

**Sandrine KEIGNAERT**

